



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	31
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	4
Nombre de votants	37
Date de la convocation	27/02/2024
Certifié exécutoire le	08/03/2024
Date d'affichage	08/03/2024
Envoyé en préfecture le	08/03/2024

Le quatre mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURDARIAS Sophie,

BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : BEZAUD Sophie, ENSERGUEIX Jean-François.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, GAGE Pascal, LONGUET Jean-François, VERGNE Patrick.

EXCUSES : CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), DEGERY Sylvie (donne procuration à TENEZE Véronique), JAMILLOUX-VERDIER Simone (représentée par BEZAUD Sophie), LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), PLAS Marcel (représenté par ENSERGUEIX Jean-François), TAVERT Gérard (donne procuration à COISSAC Vincent), VIGROUX SARDENNE Josiane.

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

16-2024 : compte administratif du BUDGET PRINCIPAL 2023 avec affectation du résultat

Après avoir entendu et lu le compte de gestion et le compte administratif

Le Président se retire pour le vote, l'assemblée élit M. PETIT Christophe comme président de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2023

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide

- d'accepter et valider le compte administratif qui se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes 2023	2 914 248.44 €	1 070 263.83 €
Dépenses 2023	2 575 707.08 €	1 111 668.55 €
Résultat net 2023	+ 338 541.36 €	- 41 404.72 €
Résultat cumulé 2022	+ 825 005.23 €	- 577 395.63 €
Résultat cumulé 2023	+ 1 163 546.59 €	- 618 800.35 €

-d'affecter le résultat comme suit :

Affectation des résultats :

Résultat cumulé 2023 en investissement : - 618 800.35 €

Solde des Restes à réaliser 2023 : + 298 207.03 €

Besoin de financement : - 320 593.32 €

Affectation au 1068 de 2024 : 320 593.32 €

Excédent de fonctionnement à reporter au 002 de 2024 : 842 953.27 €

Fait à Treignac le 08/03/2024

Le Président de séance Christophe PETIT

